

Archived version

This version was current for the period set out in the footer below. It was the first version.

Version archivée

La présente version était à jour pendant la période indiquée en bas de page. Il s'agit de la première version.

THE PARI-MUTUEL LEVY ACT
(C.C.S.M. c. P12)

Pari-Mutuel Levy Regulation

Regulation 56/97
Registered March 10, 1997

Deductions by commission from remitted levies

1 For the purpose of section 12 of the Act, the amount that the commission may deduct from levies remitted to it by an operator shall be calculated in accordance with the following formula:

$$A = 1/P_1 \times L_1 + 1/P_2 \times L_2$$

In this formula,

- A is the amount the commission may deduct;
- P₁ is the percentage that is applicable under clause 8(a) of the Act when the bettor's bet depends on the selection of not more than two horses;
- L₁ is the amount of the levies remitted by the operator on bets that depend on the selection of not more than two horses;
- P₂ is the percentage that is applicable under clause 8(b) of the Act when a bettor's bet depends on the selection of three or more horses;

LOI CONCERNANT LES PRÉLÈVEMENTS SUR LES
MISES DE PARI MUTUEL
(c. P12 de la C.P.L.M.)

Règlement concernant les prélèvements sur les mises de pari mutuel

Règlement 56/97
Date d'enregistrement : le 10 mars 1997

Déduction par la Commission

1 Pour l'application de l'article 12 de la *Loi*, le montant que la Commission peut déduire des prélèvements que lui remet un exploitant est calculé en conformité avec la formule suivante :

$$A = 1/P_1 \times L_1 + 1/P_2 \times L_2$$

Dans la présente formule,

- A représente le montant que la Commission peut déduire;
- P₁ représente le pourcentage applicable sous le régime de l'alinéa 8a) de la *Loi* lorsque le pari du parieur est placé sur une sélection d'au plus deux chevaux;
- L₁ représente le montant des prélèvements que remet l'exploitant sur les paris placés sur une sélection d'au plus deux chevaux;
- P₂ représente le pourcentage applicable sous le régime de l'alinéa 8b) de la *Loi* lorsque le pari du parieur est placé sur une sélection de trois chevaux ou plus;

L_2 is the amount of the levies remitted by the operator on bets that depend on the selection of three or more horses.

Certificate of debt

2 For the purpose of section 29 of the Act, a certificate of debt shall be in the form set out in the Schedule to this regulation.

Review and recommendation

3 Not later than February 1, 2002, the minister shall

(a) review the effectiveness of the operation of this regulation and, in the course of the review, consult with such persons affected by it as the minister considers appropriate; and

(b) recommend to the Lieutenant Governor in Council that the regulation be amended, continued or repealed.

Coming into force

4 This regulation comes into force on the day *The Pari-Mutuel Levy Act and Consequential Amendments Act*, S.M. 1996, c. 44, comes into force.

L_2 représente le montant des prélèvements que remet l'exploitant sur les paris placés sur une sélection de trois chevaux ou plus.

Certificat de créance

2 Pour l'application de l'article 29 de la *Loi*, les certificats de créance revêtent la forme prévue à l'annexe.

Révision et recommandation

3 Au plus tard le 1^{er} février 2002, le ministre :

a) passe en revue l'efficacité du présent règlement et, dans le cadre de la révision, consulte les personnes concernées dont l'opinion lui paraît utile;

b) recommande au lieutenant-gouverneur en conseil la modification, le maintien ou l'abrogation du règlement.

Entrée en vigueur

4 Le présent règlement entre en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la *Loi concernant les prélèvements sur les mises de pari mutuel et apportant des modifications corrélatives*, chapitre 44 des *L.M. 1996*.

SCHEDULE

CERTIFICATE OF DEBT

THE PARI-MUTUEL LEVY ACT

LAND TITLES DISTRICT OF _____

1. I, _____
[name and position]

of The Horse Racing Commission, hereby certify that _____
(name of debtor)

is indebted to The Horse Racing Commission under *The Pari-Mutuel Levy Act*
 in the amount of \$ _____ .

2. The interest of _____
[name(s) of registered owner(s) whose interest is to be charged]

in the following land is charged upon registration of this instrument (set forth
 legal description):

TITLE NUMBER(S): _____

If additional room required,
attach schedule

3. I believe that the debtor referred to above:

(a) is (one of) the registered owner(s) of the above land; or
 (b) is not (one of) the registered owner(s) of the above land but has an interest
 in the above land.

(Strike out inappropriate statement and initial.)

4. I believe that the facts set out in this instrument are true and that the
 claimant has a good and valid interest in, or lien or charge upon, the above
 described land.

5. The address for service for each claimant is:

LTO USE ONLY

FEES CHECKED	REFUND AMOUNT
Certificate of Registration	
Registered this date _____ as No. _____ I certify that the within instrument was registered in the _____ Land Titles Office and entered on Certificate of Title No. _____ _____ _____	

CERTIFICATE OF DE

ANNEXE

CERTIFICAT DE CRÉANCE**LOI CONCERNANT LES PRÉLÈVEMENTS SUR LES MISES DE PARI MUTUEL**

DISTRICT DES TITRES FONCIERS DE _____

1. Je soussigné(e), _____, de la
(nom et poste)Commission hippique, atteste par les présentes que _____
(nom du débiteur ou de la
débitrice)doit à la Commission, sous le régime de la *Loi concernant les prélèvements sur
les mises de pari mutuel*, la somme de _____ \$.2. L'intérêt de _____
[nom du (des) propriétaire(s) inscrit(s) dont l'intérêt doit être grevé]dans le bien-fonds suivant est grevé dès l'enregistrement du présent instrument
(donner la description légale du bien-fonds) :

NUMÉRO(S) DE TITRE : _____

Joindre une annexe
au besoin

3. Je crois que le (la) débiteur (débitrice) susmentionné(e) :

- a) est le (un des) propriétaire(s) inscrit(s) du bien-fonds décrit ci-dessus;
- b) n'est pas le (un des) propriétaire(s) inscrit(s) du bien-fonds décrit ci-dessus,
mais qu'il (elle) a un intérêt dans celui-ci.

(Rayer et parapher la déclaration qui ne s'applique pas.)

4. Je crois que les faits énoncés dans le présent instrument sont véridiques et
que le (la) requérant(e) a un intérêt, un privilège ou une charge légitime et
valide relativement au bien-fonds décrit ci-dessus.

5. L'adresse du (des) requérant(s) aux fins de signification est la suivante :

RÉSERVÉ AU BTF

DROITS VÉRIFIÉS	SOMME REMBOURSÉE
<p style="text-align: center;">Certificat d'enregistrement</p> <p>Enregistré le _____ sous le n° _____ J'atteste que le présent instrument a été enregistré au Bureau des titres fonciers de _____ et porté sur le certificat de titre n° _____ _____ _____ _____</p> <p>Registraire de district adjoint ou assistant au registraire de district N° de certificat de titre _____</p>	

CERTIFICAT DE CRÉANCE